La copie privée dit merci aux tablettes

Cet intéressant article d'Hervé Hugueny nous apprend que la SOFIA, société de gestion collective qui perçoit et répartit le droit de copie privée numérique et le droit de prêt en bibliothèque,s'apprête à présenter le 18 juin le bilan des montants à distribuer cette année, en hausse globale de 6 %, à près de 20 millions d’euros. La modification des règles de répartition au profit de l’écrit et l’évolution des usages expliquent la hausse. Les droits de reprographie, gérés par le CFC, restent stables à un niveau encore supérieur.